



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-neuvième session

Point 160 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

## Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2013/14	602 000 000
Dépenses de 2013/14	592 792 000
Solde inutilisé de 2013/14	9 208 000
Crédit ouvert pour 2014/15	830 701 700
Montant estimatif des dépenses de 2014/15 <sup>a</sup>	911 038 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15 <sup>a</sup>	80 336 300
Projet de budget du Secrétaire général 2015/16	936 074 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	934 430 400

<sup>a</sup> Montant estimatif au 28 février 2015.



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 25, 30, 31, 32, 36, 38 et 41, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 1 644 000 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. À l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général (A/69/784), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 16 avril 2015. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports correspondants du Comité ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir A/69/838 et A/69/839, respectivement).

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Dans sa résolution 67/286, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, au titre des opérations de la Mission, des dépenses d'un montant total de 450 464 700 dollars, soit 83 690 200 dollars pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 et de 366 774 500 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé de mettre en recouvrement auprès des États Membres le montant total de 405 418 230 dollars, soit 75 321 180 dollars pour la période du 25 avril au 30 juin 2013 et 330 097 050 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013. Dans sa résolution 68/259 A, elle a ensuite ouvert un crédit d'un montant brut de 602 millions de dollars (montant net : 595 928 300 dollars) pour le financement des opérations de la Mission pour l'exercice 2013/14, compte tenu du montant brut de 366 774 500 dollars (montant net : 363 113 000 dollars) déjà approuvé dans sa résolution 67/286. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 592 792 000 dollars (montant net : 587 490 900 dollars), laissant un solde inutilisé de 9 208 000 dollars (montant net : 8 437 400 dollars), ce qui représente un taux d'exécution du budget de 98,5 %.

4. Une analyse détaillée des écarts est présentée à la section IV du rapport du Secrétaire général. La réduction des dépenses au titre du personnel militaire et de police (64 659 800 dollars, soit 20,9 %) s'explique principalement par un déploiement d'effectifs moyens des contingents et de la Police des Nations Unies inférieurs aux effectifs prévus. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires liées aux voyages et par un coût moyen par personne plus élevé que prévu (voir A/69/593, par. 61 à 63). En ce qui concerne le personnel civil, le dépassement de crédit (477 000 dollars, soit 0,7 %)

tient principalement à des dépenses d'appui plus élevées pour les Volontaires des Nations Unies; il est compensé par un nombre inférieur aux prévisions de fonctionnaires recrutés sur les plans international et national, et donc de primes de danger versées (ibid. par. 64 à 66).

5. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, un dépassement de crédit apparaît aux rubriques suivantes :

a) Consultants (140 400 dollars, soit 227,6 %), essentiellement en raison de services de consultants pour le programme de désarmement, démobilisation et réintégration que la Mission mène dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (ibid, par. 68);

b) Voyages (7 328 800 dollars, soit 447 %), en raison du détachement temporaire de personnel allant appuyer le démarrage de la MINUSMA (ibid, par. 69);

c) Installations et infrastructures (33,3 millions de dollars, soit 45,1 %), en raison de dépenses plus élevées que celles prévues dans le plan de financement standard révisé, au titre de l'achat d'installations préfabriquées pour un camp de transit destiné à l'hébergement des membres des contingents, pour la base de soutien logistique à Bamako et pour les camps dans les régions; des services de construction d'aires de stationnement, d'ateliers et de pistes d'atterrissage, et d'entretien des installations aéroportuaires; de la location de locaux pour le quartier général de la Mission, la Base de soutien logistique et les bureaux régionaux, et des frais d'hôtel pour le personnel de la Mission; de l'acquisition de groupes électrogènes et de stations de traitement des eaux et des eaux usées; il est en partie compensé par une réduction des dépenses en matériel de génie; et des dépenses inférieures aux prévisions pour l'électricité et le carburant pour groupes électrogènes (ibid., par. 70 et 71);

d) Informatique (8 468 100 dollars, soit 247,4 %), en raison de dépenses plus élevées que celles prévues dans le plan de financement standard révisé, au titre de l'achat de matériel, de la gestion des stocks, de l'appui informatique et des services centralisés, ainsi que du paiement pour des pièces de rechange et la mise en place d'une infrastructure informatique dans les régions (ibid., par. 76).

6. Dans son cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions, le Comité consultatif formule des observations et recommandations concernant le plan de financement standard, qui a été appliqué au démarrage de la MINUSMA sur autorisation donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/286 (voir A/69/874, par. 21 à 29).

7. Les observations du Comité consultatif sur les informations présentées au sujet de divers objets de dépense dans le rapport sur l'exécution du budget figurent ci-après, dans son examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

### **III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

8. Le Comité consultatif note que, dans son rapport, le Secrétaire général a également demandé séparément, pour l'exercice en cours, des ressources supplémentaires d'un montant de 80 336 300 dollars qui, si elles sont approuvées,

porteront le montant total des ressources à 911 038 000 dollars pour l'exercice 2014/15 (A/69/828). Le Comité formule des observations et recommandations à ce sujet dans son rapport sur la demande du Secrétaire général aux fins de ressources supplémentaires pour la MINUSMA pour 2014/15 (A/69/889).

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 16 mars 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSMA depuis sa création s'établissait à 1 564 858 600 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 1 512 783 300 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 52 075 300 dollars. Le Comité note qu'au 17 mars 2015, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 579 300 000 dollars, dont 147 285 400 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 432 014 600 dollars d'autres disponibilités.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2014, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 63 734 200 dollars.

11. Le Comité a également été informé que trois demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité étaient en suspens. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2015, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la MINUSMA s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif en place</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Militaire et personnel de police</b>			
Contingents	11 200	8 786	26,6
Police des Nations Unies	320	200	37,5
Unités de police constituées	1 120	853	23,8
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	678	542	20,1
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	123	96	22,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	658	490	25,5
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	2	1	50,0
Volontaires des Nations Unies	148	117	20,9
Personnel fourni par des gouvernements	10	5	50,0

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

## IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

### A. Mandat et résultats attendus

13. Le mandat de la MINUSMA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). Dans sa résolution 2164 (2014), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 30 juin 2015. La Mission, dont le quartier général se trouve à Bamako, a pour mandat d'aider à atteindre l'objectif général consistant à rétablir la paix et la stabilité à long terme au Mali.

14. Le Secrétaire général donne un aperçu général des hypothèses budgétaires et activités d'appui de la MINUSMA dans son rapport sur le projet de budget (voir A/69/784, par. 7 à 42). Il y explique que les pourparlers de paix sont en cours en Algérie et que leur conclusion redéfinira probablement le rôle de la MINUSMA, qui pourrait être appelée à contrôler la mise en œuvre de l'accord de paix avec d'autres organisations régionales. Il indique également qu'au cours de l'exercice, les activités de la Mission consisteront notamment à renforcer les capacités des autorités locales et régionales; fournir une assistance logistique et technique appropriée et des dispositifs de sécurité pour les élections locales; déployer son personnel chargé de la protection de l'enfance afin de suivre les violations graves commises contre les enfants et d'enquêter à leur sujet; fournir avec le Programme des Nations Unies pour le développement un appui à la nouvelle stratégie nationale pour la justice; mettre en place de centres régionaux d'opérations conjoints, compte tenu de la menace importante que les éléments terroristes représentent pour les soldats et les membres du personnel de la Mission déployés dans les zones reculées du nord du Mali; accroître ses moyens de communication et d'information auprès de la population civile en diffusant ses émissions de radio en continu et dans plusieurs langues; et créer un Groupe du VIH/sida (voir par. 28 à 30 ci-après).

15. Le Secrétaire général indique en outre que la Mission devrait devenir pleinement opérationnelle et entamer sa phase de consolidation, et que, dans le cadre de sa nouvelle configuration, elle opérera à partir de 21 sites. À cette fin, les quatre principaux bureaux régionaux de la Mission (Gao, Tombouctou, Kidal et Tessalit), son quartier général et deux camps militaires (à Bamako), ainsi qu'un bureau régional à Mopti et neuf camps militaires secondaires (Menaka, Ansongo, Aguelhok, Anefis, Ber, Goundam, Leré, Gossi et Douentza) seront établis en 2014/15, et cinq autres camps militaires secondaires (Tin-Essako, Abeibara, Bourem, Almoustarat et Gourma-Rharous) seront établis en 2015/16.

16. Le Comité consultatif a été informé que les conditions de sécurité dans le nord du Mali avaient considérablement changé et notamment que des engins explosifs improvisés et des mines antivéhicule avaient été placés le long des voies utilisées par la MINUSMA, ce qui avait nui gravement à sa liberté de mouvement et compromis le fonctionnement de sa chaîne d'approvisionnement et le déroulement de ses opérations dans le nord du Mali. Les conditions de sécurité dans la zone d'opérations restant très instables, la Mission a porté son action sur des priorités immédiates, notamment l'amélioration des mesures de sécurité, en particulier dans les régions. Le Comité a appris en outre que la MINUSMA avait actuellement le taux de mortalité annuel moyen le plus élevé de toutes les missions de maintien de la paix, avec 50 morts et 176 blessés au 24 mars 2015. **Le Comité se déclare**

**profondément préoccupé par le fait que la MINUSMA continue de déplorer tant de morts et de blessés, et compte que le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel militaire et civil.**

## **B. Coopération et partenariats régionaux avec d'autres entités des Nations Unies**

17. Un aperçu de la coopération et des partenariats de la MINUSMA dans la région, ainsi que de la coordination avec l'équipe de pays et des missions intégrées figure dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (voir A/69/784, par. 43 à 51). Le Secrétaire général indique que la Mission continuera de coopérer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et d'autres acteurs intéressés des Nations Unies afin d'améliorer la qualité des analyses et de l'information sur des questions régionales et transnationales au sein de l'Organisation, et d'appuyer la mise en œuvre effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. En outre, le centre de services commun établi au sein de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire assure la prestation de services et l'efficacité de la gestion et permet de réduire les coûts dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations sur les services partagés dans son rapport sur le cinquième rapport annuel concernant l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/874).

18. En ce qui concerne les partenariats et la coordination, le Secrétaire général indique que son Représentant spécial, au moyen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (2015-2019), veille à ce que la MINUSMA et les fonds, programmes et institutions des Nations Unies appuient et coordonnent les activités avec les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) coordonne les activités humanitaires et les activités de développement menées avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies. En outre, l'ONU fait partie du Groupe de coordination des donateurs, ou « troïka », avec la France et l'Allemagne, ainsi que la Banque mondiale, et continuera de coopérer avec les organismes régionaux et les organisations internationales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne.

## **C. Ressources nécessaires**

19. Le montant brut des prévisions de dépenses de la MINUSMA pour l'exercice 2015/16 s'élève à 936 074 400 dollars (montant net : 925 062 000 dollars), soit 105 372 700 dollars (12,7 %) de plus que le crédit ouvert pour 2014/15, d'un montant brut de 830 701 700 dollars. Les ressources financières nécessaires sont présentées à la section II du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/69/784). Ce projet de budget permettrait de financer le déploiement de 11 200 militaires, 320 membres de la Police des Nations Unies, 1 120 membres d'unités de

police constituées, 741 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 2 en tant que personnel temporaire (autre que pour les réunions), 802 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 174 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements.

20. L'analyse détaillée des écarts figurant à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget fait apparaître une hausse des ressources demandées pour 2015/16, principalement aux rubriques suivantes :

a) Contingents (6 687 300 dollars, soit 2,3 %), en raison principalement d'un taux de vacance de postes de 10 % pour les contingents, inférieur au taux de 15 % en 2014/15, en partie compensée par la baisse des dépenses prévues pour les rations, due à un nouveau contrat (ibid., par. 119);

b) Personnel recruté sur le plan international (16 647 600 dollars, soit 16,3 %), en raison d'une augmentation nette de 61 postes et emplois de temporaire pourvus sur le plan international, d'une augmentation de 12,1 % des dépenses communes de personnel, et de l'application d'un taux de vacance de postes de 20 % (ibid., par. 122);

c) Voyages (2 286 200 dollars, soit 65,6 %), en raison de besoins supplémentaires au titre des voyages liés ou non à la formation (ibid., par. 128);

d) Installations et infrastructures (17 915 000 dollars, soit 13,8 %), en raison de la construction de camps dans le cadre de la nouvelle configuration de la force, du développement des routes de liaison, de l'amélioration du nouveau siège et de la base logistique de la Mission et de l'amélioration et de la remise en état des aéroports et héliports, en partie contrebalancée par une diminution des dépenses prévues pour l'acquisition d'installations préfabriquées et de matériel de traitement des eaux et de distribution de carburant, des stocks ayant déjà été constitués en 2014/15 (ibid., par. 129 et 130);

e) Transports aériens (24 943 700 dollars, soit 19,4 %), en raison du déploiement de drones supplémentaires et de la location et utilisation d'avions et d'hélicoptères dues au nombre accru d'heures de vol et de la hausse des coûts garantis par suite de la réorganisation des aéronefs de la Mission (ibid., par. 132);

f) Fournitures, services et matériel divers (41 198 500 dollars, soit 92,9 %) en raison des arrangements contractuels concernant la formation de tous les contingents aux engins explosifs improvisés et la poursuite de la fourniture d'une assistance technique et d'un mentorat pour les activités de la MINUSMA en matière de neutralisation des explosifs et munitions (ibid., par. 136).

## 1. Personnel militaire et personnel de police

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16</i>	<i>Écart</i>
Contingents	11 200	11 200	–
Police des Nations Unies	320	320	–

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16</i>	<i>Écart</i>
Unités de police constituées	1 120	1 120	–
<b>Total</b>	<b>12 640</b>	<b>12 640</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

21. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élève à 339 378 000 dollars, soit 3 154 100 (0.9 %) de plus que pour 2014/15. L'augmentation proposée pour 2015/16 s'explique principalement par un taux de vacance de postes de 10 % pour les contingents, contre 15 % en 2014/15, partiellement compensée par un taux de 25 % pour la Police des Nations unies, contre 20 % en 2014/15, et par la baisse des dépenses prévues pour les rations, en raison d'un nouveau contrat plus avantageux (ibid., par. 119 à 121). **Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police soient approuvés.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>
Personnel recruté sur le plan international	678	739	61
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	781	802	21
Volontaires des Nations Unies	148	174	26
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) <sup>c</sup>	2	2	–
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
<b>Total</b>	<b>1 619</b>	<b>1 727</b>	<b>108</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)..

22. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2014/15 s'élève à 137 929 300, soit 17 080 400 (14.1 %) de moins que le montant alloué pour l'exercice 2014/15.

23. Ces prévisions ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants : 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, 30 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 35 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, 25 % pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), 20 % pour les Volontaires des Nations Unies et 30 % pour le personnel fourni par des gouvernements (ibid., par. 106). Le Secrétaire général indique que l'ensemble des taux de vacance de postes resteront inchangés par rapport à l'exercice 2014/15, à l'exception de celui de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan National, qui était à 35 %. **Le Comité**

**consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

24. Le tableau ci-dessous indique le taux de vacance de postes prévu au budget, les taux de vacance de postes effectifs moyens du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 28 février 2015, les taux de vacance de postes effectifs pour l'exercice 2014/15 (au 28 février 2015) et les taux de vacance de postes proposés par le Secrétaire général pour 2015/16.

(En pourcentage)

	<i>Taux moyens effectifs</i>			
	<i>Budget 2014/15</i>	<i>1<sup>er</sup> juillet 2014- 28 février 2015</i>	<i>Taux effectifs au 28 février 2015</i>	<i>Taux proposés pour 2015/16</i>
Personnel recruté sur le plan international	20,0	23,3	20,1	20,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	35,0	31,5	26,0	30,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	35,0	37,4	22,0	35,0
Volontaires des Nations Unies	20,0	26,7	20,9	20,0

25. **Le Comité consultatif rappelle que, selon lui, les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux budgétisés diffèrent des taux effectifs à la date d'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés dans les projets de budget correspondants. Compte tenu de ce qui précède et des modifications d'effectifs proposées, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de postes de 24 % pour les Volontaires des Nations Unies. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

#### **Recommandations concernant les postes et les emplois**

26. Dans son rapport, le Secrétaire général propose une augmentation nette de 108 postes et emplois, de 1 619 en 2014/15 à 1 727 en 2015/16, s'établissant comme suit : a) création de 129 postes et emplois de temporaire (1 D-2, 5 P-4, 15 P-3, 45 SM, 9 AN, 28 GN et 26 VNU); b) suppression de 21 postes (1 P-4, 1 P-3, 3 SM et 16 GN); c) reclassement de 8 postes; d) transfert de 17 postes et emplois; et e) réaffectation de 1 poste (*ibid.*, par. 26). On trouvera à l'annexe I du présent rapport un récapitulatif de toutes les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

#### *Groupe de la Commission d'enquête*

27. Le Secrétaire général propose de créer au Groupe de la Commission d'enquête deux postes d'assistant (1 SM et 1 VNU) et d'y supprimer un poste d'assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national), afin que les dossiers soient traités par du personnel recruté sur le plan international, compte tenu du caractère sensible des informations, en totale conformité avec les directives stratégiques et les procédures opérationnelles permanentes de la Commission. Le Secrétaire général indique que l'aggravation des conditions de sécurité dans le nord

du Mali depuis 2014 s'est accompagnée d'une multiplication du nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé contre le personnel et les biens de la Mission, entraînant une augmentation du nombre de dossiers à traiter concernant des blessures graves et des décès, et que le renforcement des effectifs proposé permettra au Groupe de la Commission d'enquête de traiter les dossiers en temps voulu et de manière efficace (ibid, par. 56). À cet égard, le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, les renseignements ci-après sur la charge de travail Groupe de la Commission d'enquête au 25 mars 2015 :

<i>Année</i>	<i>Dossiers terminés</i>	<i>Dossiers en cours</i>	<i>Dossiers à traiter</i>	<b>Total</b>
2013	7	1	0	<b>8</b>
2014	22	9	10	<b>41</b>
2015	0	1	13	<b>14</b>
<b>Total 2013-2015</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>63</b>

#### *Création du Groupe du VIH/sida*

28. En application des résolutions 1308 (2000) et 1983 (2011) du Conseil de sécurité, qui soulignent la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention en matière de VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix pour réduire le risque que des membres du personnel de maintien de la paix ne contractent ou ne transmettent le virus, il est proposé de créer le Groupe du VIH/sida, qui sera placé sous l'autorité du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Il est proposé de doter le Groupe des effectifs suivants : un poste de spécialiste en chef du VIH/sida (P-4); un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), tous deux basés à Bamako; et quatre spécialistes régionaux du VIH/sida (Volontaires des Nations Unies), un pour chacun des quatre bureaux régionaux (Kidal, Mopti, Gao et Tombouctou) (ibid., par. 59).

29. Pour ce qui est des quatre postes de Volontaire des Nations Unies proposés (un pour chacun des bureaux régionaux), le Comité consultatif note à titre de comparaison que seuls deux postes supplémentaires (1 P-3 et 1 SM) sont demandés pour le Centre intégré de formation du personnel des missions, dont le personnel se déplace pour couvrir divers lieux (ibid., par. 58). En outre, pour ce qui est du poste de chauffeur proposé pour le Groupe du VIH/sida, le Comité note que ce poste serait à pourvoir au quartier général de la Mission, à Bamako. Ayant demandé des précisions, il a été informé que cette fonction permettrait au chef du Groupe de se déplacer librement et de mener plus aisément ses travaux d'appui des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation, qui nécessitent des contacts avec des personnes et entités en dehors du quartier général de la Mission. Le Comité a été informé, après s'en être enquis, que les voyages du chef du Groupe du VIH/sida comprendraient également quatre déplacements pour assister à des conférences à l'extérieur de la zone de la Mission.

**30. Le Comité consultatif recommande de créer deux postes de Volontaire des Nations Unies pour couvrir les quatre bureaux régionaux du Groupe du VIH/sida. En ce qui concerne la proposition de créer un poste de chauffeur, le Comité consultatif n'est pas convaincu que, d'un point de vue opérationnel, le Groupe ait besoin d'un chauffeur disponible en permanence, et recommande**

**donc, compte tenu des capacités existantes au quartier général de la Mission à Bamako, que cette fonction soit assurée par le personnel de transport existant. Le Comité recommande en outre d'ajuster en conséquence les dépenses opérationnelles.**

*Division des affaires politiques*

31. Le Secrétaire général propose de créer quatre postes de spécialiste des questions politiques (P-3) au sein de la Division des affaires politiques (ibid., par.63). S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'un spécialiste des questions politiques serait basé à Gao, un à Kidal et deux à Bamako. Les fonctions rattachées aux quatre postes seraient analogues et porteraient notamment sur l'analyse de l'évolution de la situation politique, la fourniture de conseils sur des questions pertinentes et le maintien de contacts régionaux. **Ayant demandé, sans pour autant les obtenir, des justifications au sujet de la décision prise de placer deux spécialistes des questions politiques de la classe P-3 à Bamako, alors qu'il n'en faut qu'un seul dans chacune des deux autres localités, que sont Gao et Kidal, le Comité recommande de ne pas approuver la proposition tendant à créer un poste de spécialiste des questions politiques de la classe P-3. Il recommande en outre d'ajuster tous les coûts opérationnels connexes en conséquence.**

*Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration*

32. Le Secrétaire général propose la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies (informaticien) (ibid., par.73). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est entendu dire que l'informaticien aiderait à enregistrer des armes et des éléments armés en concevant et en mettant au point des logiciels et administrerait le système de gestion de l'information de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration sur le terrain. Le Comité doute de la nécessité pour un informaticien attitré d'établir de nouveaux logiciels pour la Section, d'autant plus que ses activités ont été réaménagées dans d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies en cours. **Il recommande donc de ne pas approuver la proposition tendant à créer un poste de Volontaire des Nations Unies dans la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de faire assurer le soutien informatique, le cas échéant, par la Section de la communication et de l'information de la MINUSMA. Le Comité recommande en outre d'ajuster toutes les dépenses opérationnelles connexes en conséquence.**

*Création de la section de la gestion des contrats*

33. Le Secrétaire général propose la création de la section de la gestion des contrats, relevant du Bureau du Chef adjoint de la mission, qui serait constituée de trois groupes (un groupe consultatif, un groupe des projets spéciaux et un groupe des opérations) et dotée de 10 postes (1 P-4, 3 P-3, 2 SM, 2 AN et 2 GN) (ibid., par.37, 95 et 96). En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que la MINUSMA avait initialement créé un poste de spécialiste de la gestion des contrats (P-3), rattaché à la Section des achats, mais qu'avec la mise en œuvre graduelle et la passation de marchés au titre des exercices de 2013/14 et 2014/15, il y avait lieu à présent de se doter d'un mécanisme de contrôle de la gestion des contrats, pour s'assurer que ces responsabilités étaient bien distinctes de celles de la Section des achats. En outre, cela permettrait de veiller à la séparation

des attributions entre le service demandant les fournitures, le service chargé des achats et le service s'occupant de la gestion des contrats, en distinguant nettement les fonctions qui leur sont dévolues, dans le cadre de la procédure globale d'achat. Le Comité a par ailleurs été informé, qu'à cet effet, la MINUSMA, avait déjà transféré le poste P-3 susmentionné de la Section des achats et qu'elle n'était pas en mesure d'en transférer d'autres à la Section de la gestion des contrats. **Il ne voit pas d'objection à la proposition de créer la nouvelle Section de la gestion des contrats et aux propositions d'effectifs correspondantes.**

34. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 25 et 30 à 32 ci-dessus, le Comité consultatif n'a aucune objection quant aux modifications d'effectifs et de ressources proposées par le Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Approuvé 2014/15</i>	<i>Proposé 2015/16</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	373 628 900	458 767 100	85 138 200

35. Le montant des ressources jugées nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 s'établit à 458 767 100 dollars, soit une augmentation de 22,8 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2014/15. Cette augmentation tient essentiellement à la hausse des coûts prévus au titre des consultants, des voyages, des installations et infrastructures, des transports aériens et fournitures, services et matériel divers. (voir plus haut, par. 20).

36. Le rapport du Comité consultatif sur les questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix contient des observations et recommandations concernant les dépenses que le Secrétaire général propose de répartir sur les différents budgets des missions, notamment les applications mises au point par le Bureau des technologies de l'information et de la communication et mises en service sur le terrain ainsi que les ressources supplémentaires nécessitées par l'initiative sur la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à imputer au budget des missions l'intégralité de ces dépenses et il propose que le montant des ressources demandées dans les projets de budget des différentes missions soit réduit en conséquence.** Le tableau pertinent du rapport sur les questions transversales récapitule les réductions recommandées par le Comité, par mission. **Dans le cas de la MINUSMA, l'application de la recommandation se traduirait par des réductions de 245 985 dollars sur le montant demandé au titre de l'informatique, de 220 800 dollars au titre des services consultatifs et de 331 200 dollars au titre des voyages.** Les ajustements à la hausse correspondants des montants demandés au titre du compte d'appui sont indiqués dans le rapport du Comité sur le sujet (A/69/860).

#### *Consultants*

37. Le montant du budget proposé comprend des crédits demandés au titre des services de consultants qui s'élèvent à 999 700 dollars, ce qui représente une

augmentation de 480 600 dollars (92,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la nécessité de faire appel, à titre temporaire, à des compétences spéciales en recourant à des services de consultants autres que des services de formation dans les domaines des affaires politiques, de la stabilisation et du relèvement, de la réforme du secteur de la sécurité, des droits de l'homme et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi qu'à des services de conseil liés au renforcement du programme de formation de la Mission visant à améliorer le déploiement du personnel (voir A/69/784, par. 127). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au total, 22 services de consultants autres que des services de formation, s'étalant sur un à six mois, y compris des services de conseil se rapportant à des travaux liés à un aéroport, au titre de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir plus haut), ont été sollicités pour l'exercice 2015/16.

38. Le Comité consultatif a demandé sans l'obtenir, une explication des raisons qui avaient conduit à faire appel à des consultants externes plutôt qu'à utiliser des moyens internes dont dispose l'ONU à cet égard, en ce qui concerne l'élaboration de notes d'information sur des questions de paix et de sécurité régionales, notamment les conséquences de la crise malienne sur la paix et la sécurité régionales; les conseils techniques à la section de la réforme du secteur de la sécurité et à des homologues nationaux sur le développement dudit secteur et sur les mécanismes d'administration et de contrôle de sa réforme; ou l'intégration d'un consultant chargé du développement institutionnel à la section des droits de l'homme pour contribuer à l'exécution du mandat. **Le Comité estime que certaines fonctions pourraient être exercées en recourant à des compétences internes et recommande par conséquent de diminuer de 10 % (74 300 dollars) le montant des ressources proposées au titre des services de consultants pour l'exercice 2015/16 à la MINUSMA, en sus de la réduction de 220 800 dollars proposée à cet égard au paragraphe 36 ci-dessus.**

#### *Voyages*

39. Le projet de budget prévoit un montant de 5 770 800 millions de dollars au titre des voyages, dont 331 200 dollars pour couvrir le coût des voyages liés à la gestion de la chaîne logistique (voir par. 36 ci-dessus), soit une augmentation de 2 286 200 dollars (65,6 %) par rapport à l'exercice 2014/15. Comme il ressort du rapport du Secrétaire général, la variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable aux besoins supplémentaires au titre des voyages non liés à la formation effectués aux fins de consultations politiques, d'ateliers et de réunions à l'appui du processus de paix, ainsi que des voyages liés à la formation, effectués dans le cadre du renforcement du programme de formation de la Mission visant à améliorer le déploiement du personnel (voir A/69/784, par. 128).

40. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages englobaient la somme de 1 958 000 dollars destinée à financer les déplacements en dehors de la zone de la mission pour des besoins autres que de formation. En réponse à ses questions, le Comité a obtenu le détail des ressources demandées au titre de cette rubrique, accompagné d'indications sur les motifs des voyages et le nombre de personnes effectuant chacun d'eux. Le Comité note que des voyages à des fins autres que de formation sont prévus à l'intention de multiples fonctionnaires censés se rendre à New York et à d'autres endroits hors de la zone de la mission, plusieurs fois durant l'année.

41. Le Comité consultatif a déterminé un certain nombre de problèmes liés aux voyages prévus pour l'exercice 2015/16, tels que les voyages multiples vers les mêmes destinations ou des destinations proches et la nécessité de recourir plus fréquemment à la visioconférence et à la téléconférence. Estimant que les voyages devraient être combinés, il recommande de diminuer de 10 % (195 800 dollars) les ressources proposées au titre des voyages en dehors de la zone de la mission à des fins autres que de formation pour l'exercice 2015/16 de la MINUSMA, en plus de la réduction de 331 200 dollars préconisée au titre des voyages au paragraphe 36 ci-dessus.

42. Le Comité consultatif souligne à nouveau le fait que les ressources allouées pour les voyages autorisés devraient être utilisées de façon judicieuse pour servir les intérêts de l'Organisation et qu'avant d'autoriser un voyage en mission, il importe avant tout de déterminer si des contacts personnels sont nécessaires à l'exécution d'un mandat. Dans le cas contraire, il convient d'avoir recours à d'autres options (A/69/787, par. 29).

43. Le Comité consultatif estime en outre que des mesures telles que la combinaison ou le regroupement des voyages et l'utilisation d'autres moyens de représentation ou de communication contribueront non seulement à une utilisation plus rationnelle des ressources financières, mais réduiront également les perturbations que peuvent causer les absences répétées ou longues dans le travail quotidien du personnel et l'exécution efficace des programmes (voir également A/68/782, par.199).

#### *Installations et infrastructures*

44. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élèvent à 148 077 700 dollars, soit une augmentation de 17 915 000 dollars (13,8 %) par rapport au crédit ouvert d'un montant de 130 162 700 dollars pour l'exercice 2014/15. Comme il est noté au paragraphe 8 ci-dessus, le Secrétaire général a également demandé, séparément, des ressources supplémentaires additionnelles d'un montant de 70,3 millions de dollars au titre de cette catégorie qui, si elles sont approuvées, se traduiraient au total par une ouverture de crédit de 200,4 millions de dollars au titre de la rubrique des installations et infrastructures pour l'exercice 2014/15 (voir A/69/828). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations connexes dans le cadre de son rapport sur la demande soumise par le Secrétaire général en vue de l'affectation de ressources supplémentaires à la MINUSMA pour l'exercice 2014/15 (A/69/889).

45. Le Comité consultatif a, après l'avoir demandé, obtenu le programme de construction de la MINUSMA de 2013/14 à 2015/16, qui montre que la Mission continue d'établir et d'élargir progressivement sa présence à divers endroits au nord du Mali, grâce à des projets de construction tels que des camps militaires de taille variée, des installations liées à l'aviation, des travaux de génie et des moyens de défense des périmètres ainsi que des aménagements pour des raisons de sécurité. Depuis 2013/14, sept projets de construction ont été menés à bien ou sont en cours d'exécution au moyen d'accords sous forme de lettres d'attribution (un projet achevé ; six projets en cours ou prévus) et 23 à l'aide de contrats commerciaux (quatre projets achevés ; 19 projets en cours ou prévus). À cet égard, le Comité note que le Service de la logistique du Centre de services mondial à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) prête son concours à la MINUSMA

dans le cadre de l'élaboration de cahiers des charges pour de grands travaux de génie et lui assure son soutien technique en vue du démarrage de ses activités (voir A/69/585, par.10 d) et e).

#### *Transports aériens*

46. Au titre de la rubrique des transports aériens, le Secrétaire général demande des crédits d'un montant de 153 249 800 dollars, soit une augmentation de 24 943 700 dollars (19,4 %) par rapport à la répartition des dépenses, en raison du déploiement de drones civils et militaires ainsi que du matériel et des services nécessaires aux activités aériennes menées à l'appui des soldats déployés dans les camps secondaires (voir A/69/784, par. 34 et 132). Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que des systèmes sans pilote étaient déployés au titre d'accords sous forme de lettres d'attribution en vertu desquels ces systèmes étaient fournis par des États Membres et par le biais de contrats commerciaux. Il a par ailleurs appris qu'en vertu desdits accords, la MINUSMA exploitait actuellement deux drones militaires qui étaient équipés au total de six engins aériens sans pilote et que pour l'exercice 2015/16, deux drones supplémentaires, équipés dans l'ensemble de huit engins, étaient prévus. Le coût des deux drones réunis en vertu d'accords sous forme de lettres d'attribution signés avec des États Membres était de 9,6 millions de dollars. Il n'y avait actuellement sur place aucun drone civil. Il en est cependant prévu deux au titre de l'exercice 2015/16, pour un coût global estimé à 10 millions de dollars. Le Comité note que les prévisions budgétaires se rapportant précisément aux drones n'étaient pas clairement présentées dans les rapports du Secrétaire général. **À cet égard, le Comité rappelle avoir indiqué dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, qu'il fallait améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes aériens sans pilote dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (voir A/69/839, par. 147).**

#### *Fournitures, services et matériel divers*

47. Le projet de budget prévoit au titre des fournitures, services et matériel divers un montant de 85 545 700 dollars, soit une augmentation de 41 198 500 dollars (92,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. Comme il est noté au paragraphe 8 ci-dessus, le Secrétaire général a également demandé, séparément, des ressources supplémentaires additionnelles d'un montant de 10 036 300 de dollars au titre de cette catégorie qui, si elles sont approuvées, se traduiraient au total par une ouverture de crédit de 54 383 500 dollars au titre de la rubrique des fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2014/15 (voir A/69/828). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations connexes dans le cadre de son rapport sur la demande soumise par le Secrétaire général en vue de l'affectation de ressources supplémentaires à la MINUSMA pour l'exercice 2014/15 (A/69/889).

48. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu plus de précisions sur l'augmentation des ressources prévues au titre de cette catégorie et les résultats escomptés dans trois domaines. Pour ce qui est de la détection et de l'élimination des mines, les résultats escomptés sont liés à la fourniture de conseils techniques à un centre national de coordination de la neutralisation des explosifs, à l'organisation de stages de formation destinés à sensibiliser tous les soldats déployés au nord du Mali aux dangers des engins explosifs artisanaux et à l'offre de soutien et de conseils sur la manière de mieux atténuer les dangers liés à la présence d'explosifs.

Dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, les résultats escomptés sont liés à des opérations de désarmement pacifique et volontaire dans huit sites de cantonnement de quatre régions ainsi qu'à l'exécution de projets d'atténuation de la violence communautaire dans quatre régions du nord (Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou). Quant au fret, la hausse des dépenses s'y rapportant, s'explique principalement par l'inscription de ce poste budgétaire sous cette rubrique au titre de l'exercice 2015/16.

49. S'étant enquis de la situation, le Comité consultatif a appris qu'un montant de 55 millions de dollars avait été prévu au titre des fournitures, services et matériel divers aux fins de la prestation de services de détection et d'élimination des mines administrés dans le cadre d'arrangements contractuels par le Service de la lutte antimines. Il s'agit notamment de fournir aux compagnies chargées au sein de la mission de la neutralisation des explosifs le soutien et le matériel nécessaires, d'organiser sur place des stages de formation en matière de lutte contre les engins explosifs artisanaux et de trouver des solutions aux problèmes qu'ils représentent au niveau des diverses bases des Nations Unies, de sensibiliser à leurs dangers et de s'en protéger, et de renforcer les moyens d'intervention des Forces de défense et de sécurité maliennes.

#### *Projets à effet rapide*

50. Le projet de budget prévoit au titre des projets à effet rapide un montant de 3 millions de dollars, qui demeure inchangé par rapport à l'exercice de 2014/15. Le Comité consultatif a demandé des informations sur l'état d'exécution des projets prévus pour 2013/14 et 2014/15 (voir tableau ci-dessous). Il note que le rapport du Secrétaire général comporte des projets à effet rapide au titre de plusieurs composantes de la MINUSMA, dont celles relatives à la sécurité, à la stabilisation et à la protection des civils dans le nord du Mali ainsi qu'au relèvement rapide dans le nord du Mali. À cet égard, le Comité a été informé, à sa demande, que certains des projets à effet rapide figuraient dans les composantes respectives en raison de l'appui qu'ils apportaient aux institutions publiques locales et du regain de confiance qu'ils engendraient par conséquent à l'égard de la Mission et de son mandat. **Le Comité encourage la MINUSMA à sélectionner et à exécuter les projets en temps voulu pour qu'ils puissent produire rapidement leur effet.**

#### **État d'exécution des projets à effet rapide pour 2013/14 et 2014/15 (au 29 avril 2015)**

État du projet	Nombre de projets	2013/14		
		Montant (en dollars des États-Unis)	Nombre de projets (en pourcentage)	Montant (en pourcentage)
Projets achevés	16	650 726,98	94,12	93,54
Projets en cours d'exécution	1	44 951,73	5,88	6,46
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>695 678,71</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>a</sup> Non compris quatre projets annulés en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité à Kidal.

2014/15				
État du projet	Nombre de projets	Montant (en dollars des États-Unis)	Nombre de projets (en pourcentage)	Montant (en pourcentage)
Projets achevés	3	96 055,40	3,12	3,20
Projets en cours d'exécution	68	2 087 793,14	70,83	69,59
Projets à démarrer	25	816 085,88	26,05	27,21
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>2 999 934,42</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

51. **Sous réserve de ses recommandations formulées aux paragraphes 36, 38 et 41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

### Questions diverses

#### *Gestion de l'environnement*

52. S'étant enquis des mesures prises dans le cadre de la gestion de l'environnement, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA mettait en œuvre la politique établie par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en matière d'environnement à l'intention des missions des Nations Unies sur le terrain et se rendaient dans tous les endroits de la mission pour évaluer l'état de l'environnement et à organiser des séances de formation à l'intention du personnel afin de promouvoir un comportement respectueux de l'environnement. S'agissant d'appliquer les enseignements tirés d'autres missions le Comité a en outre été informé que sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, les missions sur le terrain avaient été invitées à installer des stations d'épuration d'eau alimentée à l'énergie solaire, si les conditions locales le permettaient et que l'installation de matériel alimenté à l'énergie solaire était particulièrement adaptée au nord du Mali, qui avait en moyenne huit à 12 heures de soleil par jour. Le Comité a de surcroît appris que de nouveaux blocs sanitaires préfabriqués conteneurisés avaient été équipés de systèmes de chauffe-eau solaires, notamment dans les principaux camps de Gao, Tombouctou et Kidal et que ces installations seraient étendues à toute la zone de la mission une fois achevée la construction des camps.

53. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées à ce sujet dans son rapport sur les questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix, où il a mis l'accent sur les initiatives du Secrétaire général et les progrès accomplis à cet égard, en indiquant que pour la première fois, un spécialiste de l'environnement avait été déployé lors de la phase de démarrage d'une mission sur le terrain – la MINUSMA – pour faire une place à la protection de l'environnement dans ses opérations (voir A/68/782, par. 119 c). **Le Comité prend note des mesures adoptées par la MINUSMA en faveur de la protection de l'environnement et compte que tout sera fait pour réduire les effets néfastes causés par les activités de la Mission sur l'environnement. À cet égard, il continue de soutenir les mesures prises pour atténuer les effets néfastes des missions de maintien de la paix sur l'environnement, notamment en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement et réaffirme qu'il importe de veiller à ce que les mesures**

qui sont jugées les plus efficaces, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche, et que les bonnes pratiques soient reproduites dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 120).

## V. Conclusion

54. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSMA au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 figurent à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/69/593). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 9 208 000 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2014, soit 5 553 000 dollars, soient crédités aux États Membres.**

55. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSMA sont indiquées au paragraphe 137 du projet de budget (A/69/784). **Compte tenu de ses recommandations formulées aux paragraphes 25, 30, 31, 32, 36, 38 et 41 du présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 934 430 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

### *Documentation*

- Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/593)
- Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/784)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/782/Add.13)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/69/839)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/69/5/-Vol.II)
- Résolution 68/259 de l'assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité

## Annexe

## Récapitulatif des modifications proposées, 1<sup>er</sup> juillet 2015-30 juin 2016

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>			
Centre d'opérations conjoint	+4	P-3	Administrateur chargé des rapports
	+4	VNU	Administrateur adjoint chargé des rapports
<b>Total partiel</b>	<b>+8</b>		
Division de l'information et de la communication	+1	SM	Assistant administratif
	+6	GN	Assistant multilingue
	+2	GN	Chauffeur
<b>Total partiel</b>	<b>+9</b>		
Commission d'enquête	+1	SM	Assistant (Commission d'enquête)
	+1	VNU	Assistant (Commission d'enquête)
	+1	SM	Assistant administratif
	-1	GN	Assistant administratif
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>		
Chefs des bureaux	+1	D-1	Chef de bureau (reclassement)
	-1	P-5	Chef de bureau (reclassement)
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>		
Centre intégré de formation du personnel des missions	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation
	+1	SM	Assistant administratif
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>		
Groupe du VIH/sida	+1	P-4	Spécialiste en chef du VIH/sida
	+4	VNU	Spécialiste régional du VIH/sida
	+1	GN	Chauffeur
<b>Total partiel</b>	<b>+6</b>		
<b>Composante 1 : réconciliation politique et gouvernance démocratique</b>			
Division des affaires politiques	+1	D-2	Directeur des affaires politiques
	+2	P-4	Spécialiste des questions politiques
	+4	P-3	Spécialiste des questions politiques
	+4	AN	Spécialiste des questions politiques
<b>Total partiel</b>	<b>+11</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des affaires électorales	-1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (réaffectation au Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide)
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>		
<b>Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali</b>			
Bureau du commandant de la Force	-1	GN	Assistant multilingue (transfert à la Section de la sécurité aérienne)
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>		
Division des affaires civiles	+1	P-5	Spécialiste des affaires civiles (hors classe) (reclassement de la classe P-4)
	-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles (reclassement à la classe P-5)
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>		
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	+1	VNU	Informaticien
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
<b>Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice</b>			
Groupe de la protection des civils	+1	P-4	Spécialiste de la protection des civils
	+1	P-3	Spécialiste de la protection des civils
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>		
Groupe de la protection de l'enfance	+1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance
	+1	GN	Assistant administratif
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>		
Division des droits de l'homme	+5	GN	Assistant multilingue
<b>Total partiel</b>	<b>+5</b>		
<b>Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali</b>			
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide	+1	P-4	Directeur des projets à effet rapide (réaffectation de la Division des affaires électorales)
	+3	AN	Spécialiste de la stabilisation et du relèvement
	+4	VNU	Spécialiste de la stabilisation et du relèvement
<b>Total partiel</b>	<b>+8</b>		
<b>Composante 5 : appui</b>			
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>			
Groupe de la sécurité aérienne	+1	SM	Spécialiste de la sécurité aérienne
	+2	GN	Assistant à la sécurité aérienne
	+1	GN	Assistant à la sécurité aérienne (transfert du Bureau du commandant de la force)
<b>Total partiel</b>	<b>+4</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe de l'environnement	+1	VNU	Administrateur adjoint chargé de la culture
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>			
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	+1	VNU	Conseiller du personnel
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
Bureaux administratifs régionaux	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration régional
	-1	P-4	Fonctionnaire d'administration régional
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>		
Section des communications et de l'informatique	+3	SM	Spécialiste des télécommunications
	+4	SM	Spécialiste des systèmes d'information
	+4	SM	Assistants aux télécommunications
	+4	SM	Assistant aux systèmes d'information
	+2	GN	Assistants aux télécommunications
	+2	GN	Assistant aux systèmes d'information
	+1	GN	Assistant au courrier
	+1	P-4	Spécialiste des systèmes d'information (reclassement)
	-1	P-3	Spécialiste des télécommunications (reclassement)
	+1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information (reclassement)
	-1	P-2	Spécialiste des systèmes d'information (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe) (reclassement)
	+1	SM (1 <sup>er</sup> C)	Spécialiste des systèmes d'information (reclassement)
	-1	SM (AC)	Spécialiste des systèmes d'information (reclassement)
	-1	SM	Assistant aux communications et à l'informatique (transfert à la Section des approvisionnements)
	-1	GN	Assistant aux communications et à l'informatique (transfert à la Section des approvisionnements)
	-1	P-4	Spécialiste des systèmes d'information géographique
	-1	P-3	Spécialiste des systèmes d'information géographique
	-1	SM	Spécialiste des télécommunications
	-2	SM	Informaticien
	-4	GN	Assistant aux communications
	-4	GN	Assistant informaticien
	-1	GN	Assistant au système d'information géographique
<b>Total partiel</b>	<b>+4</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section du budget et des finances	+2	GN	Assistant (finances)
	+2	VNU	Assistant (finances)
<b>Total partiel</b>	<b>+4</b>		
Section des achats	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (transfert à la Section de la gestion des contrats)
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>		
Section de la gestion des contrats	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	+2	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (transfert à la Section des achats)
	+2	SM	Assistant chargé de la gestion des contrats
	+1	AN	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	+1	AN	Assistant chargé de la gestion des contrats
	+2	GN	Assistant chargé de la gestion des contrats
<b>Total partiel</b>	<b>+10</b>		
<b>Prestation de services</b>			
Centre des opérations logistiques conjointes	+1	P-4	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert de la Section de la gestion du matériel)
	+2	SM	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert de la Section de la gestion du matériel)
	+3	SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert de la Section de la gestion du matériel)
	+1	GN	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert de la Section de la gestion du matériel)
	+2	VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert de la Section de la gestion du matériel)
<b>Total partiel</b>	<b>+9</b>		
Section des transports	-1	SM	Assistant (transports) (transfert à la Section des approvisionnements)
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>		
Section des transports aériens	+13	SM	Assistant aux opérations aériennes
	+1	GN	Assistant aux opérations aériennes
	-6	GN	Assistant aux opérations aériennes
<b>Total partiel</b>	<b>+8</b>		
Section du contrôle des mouvements	+1	SM	Spécialiste du contrôle des mouvements
	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements
	+2	VNU	Assistant au contrôle des mouvements
<b>Total partiel</b>	<b>+4</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des approvisionnements	+1	SM	Assistant à la gestion des carburants
	+1	SM	Assistant à la gestion des carburants (transfert de la Section du génie)
	+1	SM	Assistant à la gestion des carburants (transfert de la Section des communications et de l'informatique)
	+1	SM	Assistant à la gestion des carburants (transfert de la Section des transports)
	+1	SM	Assistant (rations)
	+1	GN	Assistant à la gestion des carburants (transfert de la Section des communications et de l'informatique)
	+2	GN	Assistant à la gestion des carburants (transfert de la Section du génie)
	+1	GN	Assistant (rations)
	+1	VNU	Assistant à la gestion des carburants
	+1	P-3	Fonctionnaire du budget (reclassement)
	-1	SM	Fonctionnaire du budget (reclassement)
	+1	P-4	Administrateur chargé de l'approvisionnement (reclassement)
	-1	P-3	Administrateur chargé de l'approvisionnement (reclassement)
<b>Total partiel</b>	<b>+10</b>		
Section du génie	+5	SM	Assistant génie
	-1	SM	Assistant à la gestion des carburants (transfert à la Section des approvisionnements)
	-2	GN	Assistant à la gestion des carburants (transfert à la Section des approvisionnements)
	+3	VNU	Assistant génie
<b>Total partiel</b>	<b>+5</b>		
Section des services médicaux	+2	P-3	Médecin
	+1	SM	Infirmier/aide-infirmier
	+2	VNU	Médecin
<b>Total partiel</b>	<b>+5</b>		
Section de la gestion du matériel	-1	P-4	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert au Centre des opérations logistiques conjointes)
	-2	SM	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert au Centre des opérations logistiques conjointes)
		SM	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert au Centre des opérations logistiques conjointes)
	-1	GN	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert au Centre des opérations logistiques conjointes)
	-2	VNU	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (transfert au Centre des opérations logistiques conjointes)
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>		

---

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Total partiel (personnel recruté sur le plan international)</b>	<b>+61</b>		
<b>Total partiel (personnel recruté sur le plan national)</b>	<b>+21</b>		
<b>Total partiel (Volontaires des Nations Unies)</b>	<b>+26</b>		
<b>Total partiel [Personnel temporaire (autre que pour les réunions)]</b>	<b>-</b>		
<b>Total</b>	<b>+108</b>		

---

*Abréviations* : 1<sup>er</sup>C = 1<sup>re</sup> classe; AC = Autres classes; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.